

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014**  
**COMPTE-RENDU**

Le vingt trois mai deux mille quatorze à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation** : 15 mai 2014

**Date d'affichage** : 27 mai 2014

**Conseillers en exercice** : 23

**Présents** : 21

**Votants** : 23

**Etaient présents** : HAMON Annie, Maire

RICHARD Hervé, 1<sup>er</sup> adjoint, BORGNE Margot, 2<sup>ème</sup> adjoint, CAR Guy, 3<sup>ème</sup> adjoint, LE SAOUT Gérard, 5<sup>ème</sup> adjoint

CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle, conseillers délégués,

ARGOUARCH Michel, BELLE Robert, DE BLASIO Stefano, FAILLER Maryse, LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne, LEMEUNIER Denis, LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine, PORZIER Isabelle, QUERE Armelle, TOUS Daniel, PIROU Jérôme, WILMOTTE Lénaïck, conseillers.

**Absents excusés** : GUIHARD Gaëlle, 4<sup>ème</sup> adjoint – Pouvoir à HAMON Annie

PERON André - Pouvoir à LE SAOUT Gérard

**A été élu secrétaire de séance** : Guy CAR

---

Approbation du PV de la séance précédente :

Madame Le Maire précise que les fautes de frappe ont été corrigées.

Robert BELLE souhaite que les noms des conseillers municipaux apparaissent dans l'ordre alphabétique, considérant que tous les élus sont égaux en droits et en devoirs.

Madame Le Maire propose que les noms apparaissent par rubrique et par ordre alphabétique au sein de ces dernières.

Proposition validée à l'unanimité.

**1. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Le Maire énumère les demandes de subventions et les choix effectués en commissions tel qu'indiqué ci-après :

DENOMINATION	LIEU	Attribution
<b>TOTAL Activités extra-scolaires des écoles (29 € par élève)</b>		<b>8 468,00 €</b>
Ecole Jean Monnet (179 élèves)	Taulé	5 191,00 €
Ecole Saint-Joseph (84 élèves)	Taulé	2 436,00 €
Ecole de Penzé (29 élèves)	Taulé	841,00 €
<b>TOTAL Arbre de Noël (9,5 € par élève)</b>		<b>2 772,00 €</b>
Ecole Jean Monnet (179 élèves)	Taulé	1 701,00 €
Ecole Saint-Joseph (84 élèves)	Taulé	795,00 €
Ecole de Penzé (29 élèves)	Taulé	276,00 €

P'tits Mousses de Penzé	Taulé	900,00 €
RASED (1€ par élève scolarisé dans la commune)	Morlaix	150,00 €
Collège des deux baies 15 €/élève	Carantec	855,00 €
ADDESKI - le fil des mots -	Morlaix	75,00 €
Solidarité Paysans du Finistère	Quimper	50,00 €
SOS Amitié	Brest	50,00 €
Secours Catholique - Caritas France	Quimper	250,00 €
Secours Populaire Français	Morlaix	250,00 €
Association des paralysés de France	Brest	50,00 €
Enfance et partage	Quimper	50,00 €
CIDFF du Finistère	Brest	100,00 €
Vie Libre	Brest	50,00 €
Association française des sclérosés en plaques	Toulouse (31)	50,00 €
ADAPEI (agence de Morlaix)	St Martin	75,00 €
France Alzheimer 29	Brest	50,00 €
Comité de chômeurs du Pays de Morlaix	Morlaix	100,00 €
Présence écoute	Morlaix	50,00 €
Asso des laryngectomisés et mutilés de la voix	Lorient	50,00 €
Céline et Stéphane - Leucémie espoir	Quimper	75,00 €
Bibliothèque sonore / Les donateurs de voix	Quimper	50,00 €
ASAD	Morlaix	100,00 €
L'Embellie	Plougonven	50,00 €
AFDI	Rennes	200,00 €
Handisport Club Léonard	St-Pol-de-Léon	50,00 €
Association saint Herbot	Taulé	300,00 €
ADMR	Taulé	1 825,00 €
Lez' Arts Joyeux	Taulé	234,00 €
Scrapbooking	Taulé	338,00 €
Uni'vers'cene	Taulé	338,00 €
Office Municipal des Sports	Taulé	8 684,00 €
Club Photo	Taulé	150,00 €
Cyclo-randonneurs taulésiens	Taulé	600,00 €
Club cycliste de Taulé	Taulé	600,00 €
Comité des fêtes de Taulé	Taulé	1 180,00 €
PZH	Taulé	800,00 €
Société de chasse	Taulé	350,00 €

**Le montant total attribué s'élève à 30 369 €.**

- Jérôme PIROU demande une précision sur les demandes des Maisons Familiales Rurales et des chambres des métiers.
- Hervé RICHARD justifie le choix fait en commission pour le RASED et le collège des deux baies. Les établissements d'enseignement et d'apprentissage sont si nombreux que les commissions affaires scolaires et finances ont décidé de ne retenir que les demandes des établissements en lien direct avec la commune, le RASED et le collège de Carantec ( collège de rattachement).
- Michel ARGOUARC'H souligne qu'il faut un cadre logique pour le choix des établissements retenus.
- Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC souligne qu'il est difficile d'apprécier le montant et les besoins des demandeurs.
- Robert BELLE demande si les associations justifient leur demande en joignant notamment les comptes et les budgets.
- Hervé RICHARD précise que les subventions sont attribuées sur présentation des documents avec bilans et plan de financement.
- Denis LEMEUNIER indique que les demandes dans lesquelles aucun montant n'est précisé ne sont pas retenues (sauf pour le Comité des chômeurs, Céline et Stéphane et le Club cycliste de Taulé)
- Robert BELLE parle de saupoudrage pour les grandes associations par rapport aux plus petites.  
Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR demande des précisions sur le montant attribué à la société de chasse.
- Gérard LE SAOUT précise que c'est la plus vieille association de la commune et qu'elle participe à la régulation des nuisibles sur la commune et que son utilité est reconnue.
- Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC souligne toute l'importance d'une société de chasse sur la commune.

<b>Décision : FAVORABLE A L'UNANIMITE</b>
---

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE COATUDUAL**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de l'espace vert de Coatudual est éligible au programme Leader.

Ce projet consiste en l'aménagement d'une coulée verte dans la partie la plus humide de la zone en réalisant une noue paysagère avec le versement du trop plein dans le réseau des eaux pluviales afin de redonner à la zone son aspect de zone humide en gérant l'espace vert d'une manière différenciée, en recréant un cheminement avec des petits ponts au dessus du niveau de la noue.

Un parcours « santé » sera intégré au projet global d'aménagement et un volet animation y est également intégré.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros	Origine	Montant en euros	%
<b>Dépenses éligibles</b>		<b>Contributions publiques</b>		
Frais de rémunération		Europe - FEADER LEADER 2007-2013	33 000,00 €	55,00%
Frais de défraiements		Etat	15 000,00 €	25,00%
Frais de communication		Région Bretagne		
Travaux et matériel	37 000,00 €	Département du Finistère	- €	
Animation	5 000,00 €	Structures intercommunales		
Panneaux pédagogiques	3 000,00 €	Communes		
Equipement parcours de santé	12 000,00 €	Autres aides publiques		
Plantation	3 000,00 €	<b>Total public (1)</b>	48 000,00 €	80,00%
		<b>Contributions autres que publiques</b>		
		Autofinancement (2)	12 000,00 €	20,00%
		Autres fonds privés (3)		
		Recettes générées par l'opération (4)		
<b>Total dépenses (1)</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>Total recettes (1+2+3+4)</b>	<b>60 000,00 €</b>	

### Il est demandé au conseil municipal de :

- Valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demander à bénéficiaire des aides au titre du programme LEADER 2007-2013 (FEADER)
- Autoriser Madame Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

Margot BORGNE présente le projet de l'appel à candidature pour le projet d'animation et sollicite l'avis du conseil :

L'objet de l'appel à projet est de proposer un plan de plantation de la noue et d'élaborer un projet de sensibilisation de la population et des scolaires à la biodiversité et à la qualité de l'eau.

**Proposition d'un plan de plantation de la noue :** Il est demandé de proposer un plan de plantation de la noue. L'objectif général est de favoriser la biodiversité notamment les invertébrés liés aux milieux humides ainsi que les amphibiens.

Les espèces proposées seront indigènes ou assimilées et adaptées au milieu humide. La disposition en pied ou haut de noue des espèces devra respecter leur caractère plus ou moins hygrophile. Les espèces à privilégier seront de types herbacés et vivaces, une diversité de hauteur des strates est à rechercher.

Le rendu de la prestation sera un plan détaillé, opérationnel de plantation et sera accompagné de préconisation de gestion future de la noue.

**2/ L'élaboration d'un projet de sensibilisation** de la population et des scolaires à la biodiversité et à la qualité de l'eau :

- Construction d'une (de) cabane(s) avec tiges en osier vivant (fournies par la Commune) dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires des primaires de l'école communale. Au delà de l'aspect ludique, il s'agira durant ce temps de sensibiliser les scolaires à la biodiversité liée aux milieux humides (nature en ville) et à la qualité de l'eau.

- Concertation de la population et habitants du quartier afin de définir un projet événementiel (artistique, théâtral...) sur le site. Les objectifs sont d'une part de créer du lien entre les habitants et les impliquer dans un projet collectif et d'autre part de valoriser le site et son aménagement. Le thème de la création et de la gestion d'espaces verts en faveur de la biodiversité en ville pourra être le fil conducteur de la réflexion.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le contenu de cette consultation.

Robert BELLE souligne qu'il trouve ce projet très intéressant et félicite Margot BORGNE pour ce travail.

Denis LEMEUNIER indique que des subventions supplémentaires peuvent être attribuées pour le parcours santé par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale)

Margot BORGNE indique que cette possibilité de cofinancement sera étudiée pour une deuxième tranche de travaux.

<b><u>DECISION : FAVORABLE A L'UNANIMITE</u></b>
--

### **3. VALIDATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame Le maire indique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission comprend 9 membres, le maire ou l'adjoint délégué qui en est le Président et huit commissaires.

La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être français
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Un agent de la commune peut participer aux travaux de la commission sans voix délibérative.

Les commissaires sont nommés par le Directeur des services fiscaux.

Le conseil Municipal doit, pour que ces nominations puissent avoir lieu, dresser une liste de 32 noms.

Le rôle de la commission : la CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient en matière de fiscalité locale :

Elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs, détermine la surface pondérée, participe à l'évaluation des propriétés bâties.

Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Il revient donc au Conseil Municipal de dresser la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUEGUEN Jean-Claude	FAUJOUR Marie-France
LE BIAN Pierre	HERVIOU Claude
SCOUARNEC Joëlle	BONEL Jean
MERRIEN Régine	JOURDREN Jean-Yves
LE NOIR André	LE BOULCH Rémi
KERSCAVEN François	QUIVIGER Maryvonne
CABON Yves	LAVIEC Pierre
LE GAC DE LANSALUT Pierre	JACQ Jean-Luc
KERGUIDUFF Claudine	MERRET Bernard
LE FOLL Yvan	BIHAN Yvon
REUNGOAT Daniel	DEBAT Gilles
BOULCH Hubert	GUILLEMOT René
PIRIOU Chantal	QUEGUINER Pascal
DUPARC Jean-Louis	JOURDREN Eric
LE ROUX Bertrand	BELTRAN Philippe
HERRY Olivier	CLEACH François

**DECISION : FAVORABLE AVEC 22 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (R. BELLE)**

#### **4. DESIGNATION DU CORRESPONDANT VIGIPOL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Taulé adhère à VIGIPOL depuis 2010.

Vigipol, Syndicat Mixte de Protection du Littoral breton, rassemble les communes de la côte Nord de la Bretagne et les conseils généraux du Finistère, des Côtes d'Armor et de la Manche ainsi que le Conseil régional de Bretagne.

Ce syndicat mixte a pour mission d'assurer la protection du littoral, la préservation et la conservation du milieu marin, contre les pollutions issues du trafic maritime notamment, et la défense des intérêts des collectivités en cas de pollution.

Le syndicat mixte développe également des outils opérationnels afin d'aider les collectivités locales à se préparer à gérer une pollution maritime à travers la mise en place de démarches dites Infra POLMAR sur le territoire des communes et intercommunalités de son territoire de compétence.

L'adhésion à Vigipol implique le versement d'une cotisation annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants sur la base de 0,19 €par habitant.

Elle implique également la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui seront les interlocuteurs entre la commune et Vigipol.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Hervé RICHARD est désigné comme délégué titulaire  
Isabelle PORZIER est désignée comme délégué suppléant.

**DECISION : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **5. DESIGNATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Madame Le Maire indique que le préfet demande à ce que dans chaque commune, un élu référent en matière de sécurité routière soit désigné.

Le conseil municipal décide de désigner Guy CAR comme élu référent à la sécurité routière.

**DECISION : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **6. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller, a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense.

Le Conseil Municipal désigne Michel ARGOUARC'H comme correspondant Défense.

**DECISION : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **7. CESSIONS ET ACHATS DE TERRAINS**

### **🚧 CESSION AU LIEU-DIT MESPIRIOU**

Cette délibération complète celle du 14 mars 2014.

Madame Le Maire informe le conseil que lors de la séance du 14 mars dernier, le conseil municipal a délibéré sur la cession d'un délaissé de voirie au lieu-dit Mespriou. Cette cession fait suite à la demande de Monsieur et Madame KERBRAT Ronan.

Le document d'arpentage a été réalisé et la superficie exacte de ce délaissé est de 115 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente a été fixé, conformément à l'avis des domaines à 3 € le m<sup>2</sup>.

La délibération du 14 mars 2014 doit être complétée par une délibération complémentaire prononçant le déclassement du délaissé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement de ce délaissé de voirie.

**DECISION : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

#### **CESSION AU LIEU-DIT GOARIVAN**

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 21 février 2014 a validé la cession d'un délaissé de voirie au profit de Monsieur Jacques NICOLAS au lieu-dit Goarivan.

Le document d'arpentage a été réalisé et la superficie exacte de ce délaissé est de 458 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente a été fixé, conformément à l'avis des domaines à 1 € le m<sup>2</sup>.

La délibération du 21 février 2014 doit être complétée par une délibération complémentaire prononçant le déclassement du délaissé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement de ce délaissé de voirie.

**DECISION : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

### **8. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2015 à partir de la liste électorale :

- 0824 : HALL Jean Gabriel Paul
- 2246 : CORRE Loïc André
- 2184: TRAVERS Christophe Frédéric
- 1805: POLARD Jean-Luc
- 1599 : MEUDEC Marie-Claire
- 2034: ROZE Denis

#### **➤ QUESTIONS DIVERSES**

#### **GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ENERGIE**

Madame Le Maire indique que l'ouverture des marchés de l'énergie a pour conséquence la disparition programmée de certains tarifs réglementés de vente de fourniture d'électricité et de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans la pratique, il ne restera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que les particuliers et les petits professionnels pour le gaz et l'électricité à pouvoir encore bénéficier des tarifs régulés.



Cette disparition programmée des tarifs règlementés impose donc aux personnes publiques ainsi qu'aux consommateurs professionnels de s'organiser pour choisir un fournisseur d'énergie.

Le SDEF qui est un acteur important du secteur, neutre et indépendant, dispose de l'expertise juridique, technique et financière indispensable pour mener à bien cette mission de choisir le meilleur fournisseur pour notre territoire.

Il a donc proposé aux communes membres d'adhérer à un groupement de commande d'énergie dans lequel il agirait comme coordonnateur. Dans ce cadre, cette mission serait gratuite.

Une délibération devra par la suite entériner cette proposition mais nous devons d'ores et déjà donner une position de principe.

Le conseil émet un avis favorable de principe.

Denis LEMEUNIER souhaite savoir si les raisons de la forte augmentation de la consommation électrique aux terrains des sports entre 2012 et 2013 ont pu être identifiées.

Madame HAMON indique que le chauffe-eau du vestiaire était défectueux et qu'il a été remplacé.

Elle précise également que la consommation électrique sur l'éclairage public avait augmenté car le point lumineux de la maison de retraite n'avait pas été facturé et qu'un rattrapage des dernières années a été effectué.

### MISSION DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame Le Maire indique au conseil que le SDEF propose aux communes membres, une mission de maintenance de l'éclairage public. A ce jour, 134 communes lui ont confié cette mission.

Cette dernière comprend :

- Maintenance préventive sur l'ensemble des installations (420 points lumineux pour la commune)
- Remplacement des sources lumineuses en fonction de leur durée de vie et du temps de fonctionnement
- Entretien curatif en cas de panne
- Etat des lieux cartographié du patrimoine
- Rapport annuel comprenant des préconisations
- Conseils individualisés
- Gestion des DT/DICT
- Outil de gestion de maintenance par le biais d'un extranet.

Les derniers appels d'offres lancés par le SDEF montrent que le coût des prestations listées précédemment revient à environ 20 € TTC par point lumineux. Le SDEF participerait à hauteur de 8 €.

Madame Le Maire précise qu'il s'agit à ce stade d'une information et que le conseil municipal devra se prononcer par délibération ultérieurement.

Denis LEMEUNIER demande si le coût de la gestion en régie a été estimé.

Madame Le Maire indique, qu'à ce stade l'information n'est pas disponible.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC indique qu'il est primordial, pour que le conseil puisse se prononcer, de disposer de cette information.

Elle estime par ailleurs, dommage que les sources lumineuses soient changées avant même qu'elles ne tombent en panne. Il s'agit là selon elle d'un gaspillage et qu'il conviendrait d'attendre qu'elles cessent de fonctionner.

Enfin, le coût de 12 € restant à la charge de la commune lui semble important si aucune intervention n'est nécessaire.

Robert BELLE estime qu'il serait intéressant de se tourner vers les autres communes ayant déjà adhéré pour savoir si elles en sont satisfaites.

Madame HAMON indique qu'a priori à Pleyber-Christ, cela se passe bien mais qu'elle prendra contact avec les maires d'autres communes pour en savoir davantage.

Philippe CLECH trouverait intéressant de demander, avant toute prise de décision, la réalisation d'un diagnostic de notre parc. Le SDEF réalise ce type d'intervention qui est financé par l'ADEME à hauteur de 50 %.

Solenne LE SAOUT LE SCORZIC indique que pour la prise de décision, il conviendra également de prendre en compte la charge de travail que cela représente pour les services techniques.

Lionel COCAIGN indique qu'il faudrait s'assurer qu'il n'y pas de cotisation supplémentaire à verser.

Madame HAMON précise que la gestion par le SDEF apportera un meilleur service aux usagers puisque les services techniques devant louer une nacelle pour changer les sources lumineuses défectueuses, groupent les interventions et n'interviennent pas « au coup par coup ».

## MORLAIX COMMUNAUTE : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Madame HAMON présente les sept commissions créées à Morlaix Communauté et les vice-présidents :

- Commission Développement économique : Thierry PIRIOU, 1<sup>er</sup> vice-président en charge du développement économique et Yves MOISAN, 8<sup>ème</sup> vice-président en charge du Tourisme.
- Commission Culture : Françoise RAOULT, 2<sup>ème</sup> vice-président. Conseiller délégué : Annie LONNEUX.
- Commission Finances – Administration générale : Serge LE PINVIDIC, 3<sup>ème</sup> vice-président et Guy POULIQUEN, 9<sup>ème</sup> vice-président.
- Commission Enseignement supérieur : Agnès LE BRUN, 4<sup>ème</sup> vice-présidente.
- Commission Environnement : Guy PENNEC, 5<sup>ème</sup> vice-président.
- Commission Cohésion sociale : Maryse TOCQUER, 6<sup>ème</sup> vice-présidente.

- Commission Aménagement de l'espace : Yvon LE COUSSE, 7ème vice président

A ce stade, les instances de Morlaix Communauté ont demandé aux communes de n'inscrire dans les commissions que les conseillers communautaires. Ces commissions pourraient dans un deuxième temps être élargies aux conseillers municipaux.

Dans ce cas, Madame HAMON reviendra vers ces derniers pour se positionner dans les commissions.

Elle indique qu'Hervé RICHARD sera membre de la commission Développement économique et qu'elle même sera membre de la commission « Finances, administration générale » et « cohésion sociale ».

Denis LEMEUNIER demande si Hervé RICHARD et Annie HAMON ont fait acte de candidature à un poste de vice-président.

Ils répondent que non.

#### PROPOSITION DE LA POSTE DE REDUIRE LES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE TAULE

Annie HAMON présente le projet de réduction des heures d'ouvertures du bureau de poste de Taulé qui lui a été présenté par le directeur de l'établissement, Monsieur BORVON.

Le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi, le bureau de poste ouvrirait à 9h30 au lieu de 9h et à 10h00 au lieu de 9 h 00 actuellement le jeudi soit une réduction du temps d'ouverture de 3 heures par semaine.

Maryse FAILLER indique le message est clair et qu'il traduit à terme la volonté de fermer le bureau de poste de Taulé.

Madame HAMON précise qu'il s'agit en effet de cela et que cette information lui a été confirmée par Monsieur BORVON.

Robert BELLE estime qu'il ne faut rester passif face à cette décision et qu'il convient de se mobiliser pour conserver ce service très important pour la population.

Il conviendrait peut-être de voter une motion. Madame HAMON lui répond favorablement mais précise néanmoins que lors de la dernière réduction des heures d'ouvertures, une motion avait été prise et que des actions avaient été menées avec les maires des autres communes concernées mais que malheureusement, cela n'avait pas permis de contrer la décision de La Poste.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC indique que c'est un service très important pour la commune y compris pour les acteurs économiques qui sont très « consommateurs » de ce service.

Marie-Anne LALLOUET-QUEMENEUR soutient le principe de la prise d'une motion notamment pour montrer que les élus ne sont pas dupes sur la volonté finale de fermer totalement le bureau de poste.

#### ➤ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

##### Urbanisme –Travaux de bâtiments : (Guy CAR)

Guy CAR présente le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 6 mai dernier :

### **Réfection de la toiture de la mairie:**

La décision a été prise lors de la précédente Réunion de Commission du 19 mars 2014. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SAS Vasselet-Jo Kerautret pour un montant de 21 890,56 € HT.

### **Ravalement de la salle Steredenn et point sur l'achèvement des travaux:**

- **Ravalement** : Décision prise lors de la précédente réunion de Commission du 19 mars 2014  
L'entreprise retenue est l'entreprise : « MD Rénov » pour un montant de 5 521,79 € HT.

#### **- L'achèvement des travaux :**

- Réserves concernant le sol, l'éclairage et les portes extérieurs à lever
- Rencontre prévue avec le maître d'œuvre et les entreprises semaines 20 et 21


### **Point sur les travaux de toiture en cours:**

Quelques menus travaux ont été réalisés sur la Chapelle St Herbot, le foyer et l'allée de boules de Penzé.

- Un état des lieux a été réalisé en août 2013 (ci-joint). Il permettra de définir les priorités pour les futurs travaux à réaliser.
- Les différentes tempêtes de décembre et février ont eu raison d'une partie de la toiture du foyer des jeunes. Un bâchage provisoire a été réalisé. L'état général du bâtiment pose question. Une solution de relogement des jeunes, avant la création d'un nouveau bâtiment, sera à étudier avec la Commission Jeunesse.

### **Autres points abordés :**

- Michel ARGOUARCH évoque le problème des poteaux de badminton dont les roulettes poinçonnent le sol lors de leurs déplacements : à voir avec la Commission au Sport. Il s'interroge également sur l'efficacité du chauffage au sol de la salle Steredenn
- André PERON souhaite l'installation de portiques afin de limiter les entrées du complexe sportif : à voir avec les Services Techniques
- Proposition du SDEF pour assurer la maintenance et le suivi des installations d'éclairage public (à étudier par nos services et nous-mêmes)
- Consultation à lancer pour le remplacement des mâts d'éclairage du terrain annexe de football (service administratif)

 Enfance, Affaires scolaires, sports et vie associative : (Hervé RICHARD)

**1- ENFANCE JEUNESSE. Hervé RICHARD présente le compte-rendu de la commission qui s'est tenue le 13 mai dernier.**

### **Point sur les TAP**

Présentation des derniers ajustements du décret :

Les ajustements proposés par le décret ne satisfont pas la commission car ils ne vont pas dans le sens initial de la réforme.

De plus après le travail effectué ces derniers mois, avec le consensus trouvé avec les partenaires (enseignants, parents, personnels, CAF et DDCS), il paraît inopportun de revoir le projet aujourd'hui.

Prochaine rencontre interne 21/05 avec personnel (préparation des emplois du temps, ...)

-Proposition de Margot Borgne d'intégrer le programme d'animation lié à la refonte de l'espace Coatudual dans le cadre des TAP.

OK si compatible avec les programmations déjà engagées (dates, durées ...)

- **Saint Joseph :**

Ne souhaite plus participer aux TAP : pour des raisons financières liées à perte d'un demi-poste. Choix interne à l'école que regrette la commission. Cela ne remet pas en cause les préparatifs pour l'école Jean Monnet.

Regrets évoqués car la municipalité avait monté ce projet avec pour objectif d'offrir le même niveau de service à tous les enfants de la commune, il est regrettable que certains ne puissent en bénéficier désormais.

- **Jean Monnet :**

Attend les programmes d'activités.

- **Penzé :**

La commune de Plouénan qui gère Penzé en est au même point que nous.

Problème soulevé de l'acheminement des enfants de Penzé le mercredi midi vers l'ALSH de Taulé.

Propositions de la Commission :

- Organisation d'un co-voiturage entre parents (Pb responsabilité, assurances etc...)
- Ouverture d'une antenne de l'ALSH à Penzé ( pb Personnel, repas, coût/ nombre d'enfants, isolement des enfants ...)
- Transport des enfants de Penzé à Taulé par minibus (contrat avec société de transport). Coût à évaluer. Pb déresponsabilisation des parents
- Achat par la commune d'un minibus 9 places : Pb Coût (achat + chauffeur) nombre d'enfants (2 tours?) ...
- Vérifier horaires des cars (CG) de Penzé à Taulé. Nécessite un accompagnateur.
- Rencontre avec les parents d'élèves de Penzé avant fin mai. Afin de pouvoir proposer une solution pour la rentrée.

Présentation des Bilans 2013 des activités cantine, garderie périscolaire, et du calcul de la dotation de fonctionnement aux écoles.

Présentation des tableaux pour information des membres de la commission.

Subvention en relation avec les activités scolaires :

DENOMINATION	LIEU	Montant demandé 2014	Prop Commission
<b>TOTAL Activités extra-scolaires des écoles (29 € par élève) *</b>		<b>8 468,00 €</b>	<b>8 468,00 €</b>
<b>Ecole Jean Monnet (179 élèves)</b>	<i>Taulé</i>	5 191,00 €	5 191,00 €
<b>Ecole Saint-Joseph (84 élèves)</b>	<i>Taulé</i>	2 436,00 €	2 436,00 €
<b>Ecole de Penzé (29 élèves)</b>	<i>Taulé</i>	841,00 €	841,00 €
<b>TOTAL Arbre de Noël (9,5 € par élève) *</b>		<b>2 772,00 €</b>	<b>2 772,00 €</b>
<b>Ecole Jean Monnet (176 élèves)</b>	<i>Taulé</i>	1 701,00 €	1 701,00 €
<b>Ecole Saint-Joseph (94 élèves)</b>	<i>Taulé</i>	795,00 €	795,00 €
<b>Ecole de Penzé (29 élèves)</b>	<i>Taulé</i>	276,00 €	276,00 €
P'tits MousSES de Penzé	<i>Taulé</i>	900,00 €	<b>900,00 €</b>
APE Penzé	<i>Plouénan</i>	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>
DIWAN	<i>St-Pol-de-Leon</i>	625,00 €	- €
DIWAN	<i>Morlaix</i>	796,00 €	- €
DIWAN	<i>Le relecq-Kerhuon</i>	100,00 €	- €
Div Yezh Montroulez (Poan Benn)	<i>Morlaix</i>	100,00 €	- €
RASED (1€ par élève scolarisé dans la commune)	<i>Morlaix</i>	289,00 €	150,00 €
Collège des deux baies 20 €/élève	<i>Carantec</i>	780,00 €	870,00 €
MFR	<i>Plabennec</i>	20,00 €	- €
MFR	<i>Morlaix</i>	100,00 €	- €
MFR	<i>Lesneven</i>	160,00 €	- €
MFR	<i>Landivisiau</i>	<i>Pas de montant</i>	- €
Chambre des métiers & de l'artisanat 35	<i>Rennes</i>	52,00 €	- €
Chambre des métiers & de l'artisanat 22	<i>Ploufragan</i>	300,00 €	- €
Batiment CFA Cotes d'Armor	<i>Plerin</i>	<i>Pas de demande</i>	- €
Batiment CFA du Morbihan	<i>Vannes</i>	<i>Pas de demande</i>	- €
Batiment CFA Finsistère	<i>Quimper</i>	<i>Pas de montant</i>	- €
IREO	<i>Lesneven</i>	<i>Pas de demande</i>	- €
Ifac - Col	<i>Brest</i>	<i>Pas de montant</i>	- €

Observations de la commission :

1-Petits MousSES de Penzé :

La subvention de **900 €** proposée par la commission est une aide de la commune au bon fonctionnement de la garderie périscolaire. (580 € Plouénan, 400 € Guiclan)

2-RASED : service d'aide aux enfants en difficulté dans les écoles publiques : demande de 1€ par enfant scolarisé dans la commune : Proposition : **150 €**: soit 1€ par enfant du primaire scolarisé dans la commune (138) arrondi à 150.

3-Collège de Carantec : Habituellement, attribution de 20 € par enfant en voyage à l'étranger soit 780 €. Proposition : **15 €** par enfant de Taulé bénéficiant d'un voyage hors classe d'intégration.

Soit 15€\*58 :**870 €**

4-DIWAN, MFR, IFAC ...

A la suite du débat, la nécessité d'établir des critères simples et permettant de définir les limites de notre participation est apparue criante ; 3 propositions sont mises au voix :

1- 15 € par enfant de Taulé jusqu'à la 3ème ou équivalent et partant en voyage ;

2- Participation uniquement au Collège de Carantec et au RASED

3- 15 € pour tous les enfants de Taulé jusqu'à la 3ème ou équivalent

Proposition 1 : 2 voix Proposition 2 : 6 voix Proposition 3 : 0 voix

La commission propose de ne pas apporter de subvention autre que celles versées au RASED et au collège de Carantec selon les critères définis ci dessus.

## **Calendrier des visites d'écoles**

- Ecole Jean Monnet : Jeudi 22 Mai 2014 17h45
- Ecole St Joseph : Mardi 27 Mai 2014 17h45
- Ecole de Penzé : Mardi 03 Juin 2014 17h45
- Cantine Garderie : vers 15h30-16h00 cantine puis garderie : à voir avec le personnel éviter le Mardi

## **2- Sport et Vie associative**

Hervé RICHARD présente le compte-rendu de la commission :

### **Point sur les Travaux en cours :**

#### **Salle steredenn :**

Eclairage : sonde de luminosité supprimée car pas efficace. Trop difficile à régler, programmation complexe provoquant l'extinction de la lumière de façon intempestive.

Dorénavant : un simple interrupteur M/A pour allumer 300 lux, un autre dans l'armoire électrique fermée à clé pour passer à 750 lux les soirs de matchs.

Suite à réunion de chantier du 19/05 : installation d'une horloge sans surcoût.

Sol : Ok des petites retouches de peinture à faire sur certaines lignes

Portes : réserves non levées car interventions demandées non faites

Compte-rendu de la visite homologation Hand Ball fin juin. Principale réserve concerne un local anti dopage qui serait à prévoir.

Travaux à programmer en fonction du CR

#### **Luminaires terrain de foot :**

Les vieux poteaux béton ont été enlevés du terrain. Les lampadaires en métal du terrain annexe sont à revoir ou à remplacer pour septembre afin que les entraînements et compétitions nocturnes puissent se dérouler sans difficulté.

Salle HEOL : revoir isolation pignon ouest (au dessus du local de rangement) à faire en régie à la rentrée comme cela a été fait sur le mur nord.

Infiltrations d'eau au niveau d'une trappe à fumée : prévoir visite couvreur.

Salle LOAR : L'isolation du pignon et du mur sud est à revoir, l'isolant se détériore et le pignon a subi de nombreux chocs de balles et ballons.

Estimation coûts à faire. Les travaux ne peuvent être faits en régie, vu leur importance et la hauteur de la salle.

Revoir programme de lavage des sols des salles : Une fois / quinzaine minimum et selon les manifestations réalisées ou prévues. (repas, spectacles...),

### **Manifestations à venir**

**29/05** Championnat Finistère cyclisme sur route : arrêtés, travaux nécessaires (élagage, balayage prévus)

**01/06** Matinée au fil de l'eau : 3 volontaires pour occuper les carrefours de Lannuguy, St Julien et le Vorlen : S De Blasio, L Cocaign, H Richard. Arrêtés ok. Annoncer les déviations mercredi 28/05.

**07/06** Tournoi de foot CTTT

**07/06** Fête de la musique. Arrêtés en cours, rencontre gendarmerie 28/05,

**13/07** Feu d'artifice, Artificier réservé, quelques détails quant au lieu de « tir » à régler avec Plouéan et le CG.

### Subvention en relation avec les activités sportives et associatives

#### **PROGRAMME DE SUBVENTIONS 2014**

DOMAINE	DENOMINATION	LIEU	Montant voté 2013	Montant demandé 2014	Proposition Commission
A s s o c i a t i o n s  T A U L É	Association saint Herbot	Taulé	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	<b>Lez' Arts Joyeux *</b>	Taulé	<b>312,00 €</b>	<b>234,00 €</b>	<b>234,00 €</b>
	<b>Scrapbooking *</b>	Taulé	<b>390,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>338,00 €</b>
	<b>Uni'vers'cene *</b>	Taulé	<b>234,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>338,00 €</b>
	<b>Office Municipal des Sports *</b>	Taulé	<b>8 372,00 €</b>	<b>8 684,00 €</b>	<b>8 684,00 €</b>
	Club Photo	Taulé	500,00 €		150,00 €
	Cyclo-randonneurs taulésiens	Taulé	500,00 €	600,00 €	600,00 €
	Club cycliste de Taulé	Taulé		Pas de montant	600,00 €
	Comité des fêtes de Taulé	Taulé	1 425,00 €	800 € + 1/2sécurité	800,00 € + 380,00 €
	PZH	Taulé	800,00 €	2 000,00 €	800,00 €
Société de chasse	Taulé	350,00 €	350,00 €	350,00 €	
<b>Montant budgété : 36 000 €</b>					
*: Déjà voté ou accord de la commission compétente					

### Projet de règlement intérieur des salles de sports

Pour la prochaine commission, nous établirons le règlement intérieur des locaux sportifs. Ce RI devra être facilement lisible, compréhensible, applicable par tous. Il sera affiché dans les locaux et transmis à tous les utilisateurs.

Les membres de la commission sont invités à y réfléchir d'ici la prochaine réunion.

Intégrer un volet gestion des déchets dans ce RI.

Accord de la commission mais prévoir l'achat de containers de couleur pour permettre un tri plus rigoureux. A installer dans les salles et au terrain de foot.

Achat de gobelets réutilisables : proposition à transmettre à l'OMS

### Questions diverses

- Ouvrir le grillage entre le complexe sportif et le parking, rue du terrain des sports, pour faciliter l'utilisation de ce parking qui doit être mieux signalé.
- Echanges autour du projet d'aménagements à réaliser au complexe sportif, avenir du Mille club, construction d'un local multi-fonctions, utilisation des espaces...

Denis LEMEUNIER indique qu'il a récupéré un modèle de règlement intérieur et le modèle de convention d'occupation des locaux de la ville de Morlaix. cela pourra servir de base pour le travail à réaliser.



### Tourisme, culture et cadre de vie (MARGOT BORGNE)

Margot BORGNE fait le point sur l'animation relative au gaspillage alimentaire. La pesée aura lieu en juin et une réunion est prévue le mercredi 28 mai à 18h30 avec Morlaix Communauté, les membres de la commission et le personnel communal concerné.

### Voirie, réseaux et agriculture (GERARD LE SAOUT)

Gérard LE SAOUT indique que le compte-rendu est remis aux conseillers sur table. Il précise également qu'il y a un oubli dans la liste des présents : Michel BAUER, responsable des services techniques a assisté à la réunion.

Il présente ensuite le compte-rendu de la réunion (14 mai 2014)

#### **Programme Voirie 2014:**

A faire en enrobé :

- Route de Chaussepierre Cobalan
- Elargissement de la route au niveau de chez Monsieur CAIGNARD (Hameau de Kergadiou)
- Route de Poul Al Leuriou le long du bois de Monsieur SPARFEL en direction du Guerveur.

Une réunion est prévue avec un maître d'œuvre pour la réalisation du marché.

#### **Point sur les travaux de Kérozal - Cobalan**

- Reprise de tranchées
- Monocouche réalisé

#### **Achats et ventes de terrains :**

- Présentation des différents projets :
  - \*Acquisition d'une portion de la route appartenant à M LE ROUX Bertrand
  - \* Acquisition d'une route d'accès appartenant à M HAMON Gilles
  - \* Acquisition d'une portion de la route appartenant à M DE KERANFLECH
  - \* Acquisition d'une portion de la route appartenant à Messieurs LE GAC de LANSALUT
  - \*Cession chez M KERBRAT
  - \*Echange Ferme Avicole Pen Créac'h (M LE SAOUT)

#### **Questions diverses:**

- Demande d'assainissement chez M JACOB (Le Villar)
- Le point a été fait sur le chemin rural de Kersiroux (à voir pour un talutage)

Denis LEMEUNIER souhaite savoir si l'élection du bureau du SIVOM du Froust a eu lieu, rien n'étant paru dans la presse.

Annie HAMON répond que cela a eu lieu le 30 avril et que Gérard LE SAOUT a été élu président.

Le bureau est composé comme suit :

Vice-Président : Gilles GAUTHIER (Carantec)

Secrétaire : Patricia RAMBOUILLET (Locquéolé)

Trésorier : Christophe MICHEAU (Henvic)

Gérard LE SAOUT fait le point sur les dossiers en cours au SIVOM en indiquant que le chauffeur du tractopelle quittait le SIVOM à la fin du mois et qu'un remplaçant débutera en juin.

Albert PERON viendra également en renfort pour un mois.

Concernant le matériel, le changement de l'élagueuse est en projet. Les demandes de devis sont en cours.

-----

Denis LEMEUNIER demande à Madame HAMON si une décision a été prise concernant sa demande de pouvoir tenir une permanence en mairie deux fois par mois.

Madame HAMON lui répond qu'une suite favorable est réservée sa demande. Néanmoins, pour des raisons pratiques (pas de bureau de permanence autre que celui du maire, utilisation de la salle pour les réunions et limitation de la diffusion des clés de la mairie) cette permanence pourra avoir lieu dans les locaux de l'Espace Imagine ou au Refuge.

Margot BORGNE demande à Denis LEMEUNIER les raisons de cette demande.

Denis LEMEUNIER indique qu'il reçoit des demandes et qu'il souhaite pouvoir aller à la rencontre de la population ; compte-tenu de son résultat à l'élection municipale, il représente une partie importante de la population.

Margot BORGNE lui précise qu'il ne pourra pas engager la commune dans les réponses qu'il apportera aux administrés qu'il rencontrera.

Denis LEMEUNIER indique qu'il sera le relais de ces demandes, qu'il les transmettra à Madame HAMON puis dans un deuxième temps aux adjoints concernés ; l'objectif n'étant pas d'alourdir les séances du conseil municipal.

Robert BELLE souhaite informer le conseil de la tenue du **cinquantième Café des Sciences le jeudi 26 juin à 20h30 au Relais des Primeurs à Taulé.**

Il invite comme à l'accoutumée, Madame Le Maire à y participer ou à s'y faire représenter.

Elle est invitée à 19h00 pour y partager le diner. Elle pourra ensuite clôturer les débats.

Robert BELLE indique que le thème est « Frankenfish : Le premier animal transgénique dans nos assiettes sera le saumon » Il y aura également une présentation de l'actualité en sécurité alimentaire par les étudiants de la LPSA.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

-----  
FIN DE LA SEANCE A 22 h 45  
-----

EMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PORZIER Isabelle	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
PIROU Jérôme	
WILMOTTE Lénaïck	